

# ANNEXE 2 : BULLETINS DE SOUSCRIPTION DES LICENCIÉS - SAISON 2020



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : | | | | | | | | | | | |  
Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail (obligatoire) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : | | | | | Ville : \_\_\_\_\_  
Nom du Club : \_\_\_\_\_  
N° Licence de la Fédération (obligatoire) : \_\_\_\_\_

## Bulletin N° 1 : Assurances optionnelles Indemnités Journalières, Invalidité Permanente, Décès

- Je soussigné, déclare : \_\_\_\_\_
- avoir pris connaissance du contenu de la notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la Fédération pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz ;
  - avoir été informé par la notice d'information de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais Médicaux, Indemnité Journalière) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la Fédération ;
  - avoir choisi en complément de l'assurance de base, les garanties optionnelles suivantes :
    - Indemnité Journalière en cas d'accident Cotisation : 25 €
    - En complément des formules PB et GB

Décès <sup>(1)</sup>	25 000 €	50 000 €
Invalidité permanente totale <sup>(1)</sup> (réduction partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise ≤ 5 %	50 000 €	100 000 €
Cotisation	<input type="checkbox"/> 20 €	<input type="checkbox"/> 40 €

**Total cotisation 1**  

(1) Tout évènement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo-cérébral/AVC est exclu.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant et cesseront de produire leurs effets le 31/12/2020. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 01/03/2021 sous réserve du renouvellement de la licence Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



**À renvoyer au Cabinet GOMIS-GARRIGUES**  
**17 boulevard de la Gare 31500 Toulouse**  
**avec votre règlement par chèque à l'ordre d'Allianz**

## La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance ; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des dispositions spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre dossier. Au terme de celui, celles-ci sont conservées pendant le délai de prescription.



Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :

- par mail à [informatiqueetliberte@allianz.fr](mailto:informatiqueetliberte@allianz.fr),

- par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz  Oui  Non

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détails, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz. Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Fait à \_\_\_\_\_, le | | | | | | | | | |

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)

# ANNEXE 2 : BULLETINS DE SOUSCRIPTION DES LICENCIÉS - SAISON 2020



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail (obligatoire) : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Ville : \_\_\_\_\_  
 Nom du Club : \_\_\_\_\_  
 N° Licence de la Fédération (obligatoire) : \_\_\_\_\_

## Bulletin N° 2 : Assurance des vélos

	1	2	3
Année d'achat			
Valeur d'achat			
Marque			
N° de cadre			
Couleur			

### Formule 1 - Garantie Vol du vélo en complément de la licence Grand Braquet

	Montant de garantie	Nombre	Cotisation	
Vélo, tricycle	1 500 €		x 20 €	
Tandem	3 000 €		x 40 €	
<b>Total cotisation</b>				

Montant de garantie : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 %), sans excéder 1 500 € pour un vélo et 3 000 € pour un tandem.

Une franchise de 100 € est appliquée en vol.

### Formule 2 - Garantie Dommages au vélo ou Garantie Vol/Dommages au vélo en complément de la licence Grand Braquet

Âge du vélo	Valeur d'achat du vélo et de ses accessoires	Coefficient	Garantie Dommage seule	Garantie Dommage + Vol	Cotisation
<b>Exemple : 2 à 3 ans</b>	<b>3 000 €</b>	<b>x 0,85</b>	<b>x 2,5 %</b>	<b>ou x 5 %</b>	<b>127,50 €</b>
< 1 an		x 1	x 2,5 %	ou x 5 %	
1 à 2 ans		x 0,92	x 2,5 %	ou x 5 %	
2 à 3 ans		x 0,85	x 2,5 %	ou x 5 %	
3 à 4 ans		x 0,78	x 2,5 %	ou x 5 %	
4 à 5 ans		x 0,72	x 2,5 %	ou x 5 %	
5 à 6 ans		x 0,66	x 2,5 %	ou x 5 %	
> 6 ans		x 0,60	x 2,5 %	ou x 5 %	
<b>Total cotisation</b>					

**Montant de garantie** : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 % plafonné à 10 000 €).

Une franchise de 100 € est appliquée en vol et dommages.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant et cesseront de produire leurs effets au 31/12/2020. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 01/03/2021 sous réserve du renouvellement de la licence Fédération et du paiement de la cotisation correspondante.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



**À renvoyer au Cabinet GOMIS-GARRIGUES**  
**17 boulevard de la Gare 31500 Toulouse**  
**avec votre règlement par chèque à l'ordre d'Allianz**

## La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance ; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des dispositions spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre dossier. Au terme de celui, celles-ci sont conservées pendant le délai de prescription.



Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :

- par mail à [informatiqueetliberte@allianz.fr](mailto:informatiqueetliberte@allianz.fr),

- par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz  Oui  Non

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détails, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz. Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Fait à \_\_\_\_\_, le | | | | | | | | | |

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)